

Dans sa séance du 12 novembre 2019 le conseil municipal de la commune de Thônex a pris les délibérations suivantes :

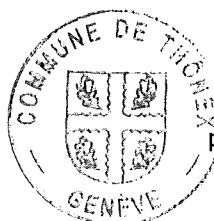
1. Approuvé le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2019
2. Fixé pour 2019 le nombre de centime additionnel à 44cts (DA-19-a)*
3. Fixé le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens. (DA-19-20b)*
4. Approuvé le budget d'exploitation 2020 pour un montant de CHF 44'681'398,- aux charges et de CHF 44'693'737,-aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 12'339,-. (DA-19-20c)*
5. Autorisé le conseil administratif à emprunter et/ou de renouveler les emprunts qui viendront à échéance en 2020. (DA-19-20d)*
6. Fixé pour 2020 les indemnités allouées aux conseillers administratifs aux conseillers municipaux. (DA-19-21)*
7. Fixé pour 2020 le montant de la taxe professionnelle minimale à CHF 30,- (DA-19-22)*
8. Voté un crédit de CHF 562'400,- pour le versement de la contribution annuelle au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. (DA-19-23)*
9. Voté un crédit de CHF 2'950'000,- en vue de la rénovation et redistribution des WC, douches et vestiaires de l'école Adrien-Jeandin, étape II. (DA-19-24)*
10. Accepté la motion déposée par les groupes PDC et PLR, ayant comme intitulé :
 - « pour des espaces de liberté pour les chiens » (MM-19-08)
11. Accepté la motion déposée par le groupe PDC, ayant comme intitulé :
 - « luttons contre les îlots de chaleur en milieu urbain » (MM-19-09)

le dispositif complet des délibérations est affiché sur le panneau officiel de la Mairie

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai référendaire expire le 13 janvier 2019

Thônex, le 21 novembre 2019



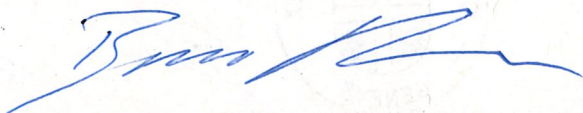
Bruno Da Silva
président du conseil municipal
2019-2020

budget d'exploitation 2020

fixation du taux des centimes additionnels et centimes en supplément à appliquer sur l'impôts sur les chiens, autorisation au conseil administratif d'emprunter et/ou renouveler des emprunts qui viendraient à échéance

- vu les articles 30, alinéa 1, lettres a), b) et g), 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- vu le budget administratif pour l'année 2020 qui comprend le budget d'exploitation et le plan annuel des investissements,
- attendu que le budget d'exploitation présente un montant de CHF 44'681'398,- aux charges et de CHF 44'693'737,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 12'339,-
- attendu que cet excédent de revenus présumé résulte d'un résultat opérationnel de CHF 12'339,-,
- attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 6'172'366,-
- attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2020 s'élève à 44 centimes,
- attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2020, par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 100 centimes,
- attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 57'535'280,- aux dépenses et CHF 7'735'280,- aux recettes, les investissements nets se montent à CHF 49'800'000,-,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 6'172'366,-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 43'627'634,-,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Bruno" followed by a stylized surname.



législature 2015-2020
délibération n°259abcd
séance du 12 novembre 2019

- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 29 octobre 2019,
- sur proposition du conseil administratif

le conseil municipal

d é c i d e

par 24 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité,

1. D'approuver le budget d'exploitation 2020 pour un montant de CHF 44'681'398,- aux charges et de CHF 44'693'737,-aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 12'339,-.

Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante :

- résulte d'un résultat opérationnel de CHF 12'339,-
- résultats extraordinaire de CHF 0,-

par 25 voix pour, soit à l'unanimité,

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2020 à 44 centimes.

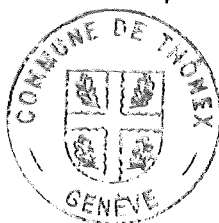
par 20 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, soit à la majorité,

3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2020 à 100 centimes.

par 25 voix pour, soit à l'unanimité,

4. D'autoriser le conseil administratif à emprunter en 2020 jusqu'à concurrence de CHF 43'627'634,- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le conseil administratif à renouveler en 2020 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Thônex, le 13 novembre 2019- MZ/vp



(DA-19-20abcd) cm_12 nov. 2019



Thônex

législature 2015-2020
délibération n°260
séance du 12 novembre 2019

budget 2020
fixation du montant des indemnités allouées aux conseillers administratifs
et conseillers municipaux

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le projet de budget 2020,
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 29 octobre 2019,
- sur proposition du conseil administratif

le conseil municipal

d é c i d e

par 18 voix pour, 3 contre et 4 abstentions, soit à la majorité,

1. De fixer pour 2020, le montant des indemnités allouées aux conseillers administratifs à CHF 270'000,-.
2. De fixer pour 2020, le montant des jetons de présence alloués aux conseillers municipaux à CHF 70'000,-.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2020 suivantes :
 - 012.300 Indemnités aux conseillers administratifs
 - 011.300 Indemnités aux conseillers municipaux



Thônex, le 13 novembre 2019- MZ/vp

(DA-19-21) cm_12 nov. 2019

budget 2020
fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 29 octobre 2019,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

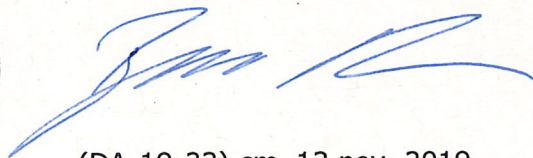
d é c i d e

par 25 voix pour, soit à l'unanimité,

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020 à CHF 30,-.



Thônex, le 13 novembre 2019- MZ/vp



(DA-19-22) cm_12 nov. 2019



Thônex

législature 2015-2020
délibération n°262
séance du 12 novembre 2019

Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain (FIDU)
demande d'un crédit de CHF 562'400,- pour 2020

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), destinée au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements
- vu que la loi sur le fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 25 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 562'400,- pour le versement de la contribution en 2020 au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU).
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 562'400,- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.36602 de 2021 à 2050.
4. D'autoriser le conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné sous point 1.



Thônex, le 13 novembre 2019- MZ/vp

(DA-19-23) cm_19 nov. 2019



Thônex

législature 2015-2020
délibération n°263
séance du 12 novembre 2019

école Adrien-Jeandin
rénovation et redistribution des WC, douches et vestiaires
demande d'un crédit de CHF 2'950'000,-

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que l'école Adrien-Jeandin a été construite dans la fin des années 60,
- attendu que divers travaux de rénovation ont déjà été exécutés, remplacement de fenêtres, création de locaux parascolaires, installation d'un ascenseur, création du restaurant scolaire et remplacement de la chaudière à mazout,
- vu le crédit de CHF 310'000,- voté par le conseil municipal en date du 16 avril 2019 pour l'étape I des rénovations qui comprenait les installations sanitaires des classes et meubles coin lavabo des 19 classes,
- attendu que pendant les travaux de rénovation de la phase I il a été constaté que l'ensemble des installations techniques sanitaires et électriques du bâtiment étaient un état de dégradation très avancé, mais dans la norme après 50ans d'activité,
- vu la nécessité de redimensionner certains locaux afin de répondre aux normes actuelles, une demande d'autorisation de construire sera déposée à cet effet,
- attendu que ces travaux doivent être programmés durant les vacances scolaires d'été, ils seront échelonnés sur 3 ans de 2020 à 2022,
- vu les coûts annuels induits par cette réalisation qui sont évalués à CHF 172'084,-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les coûts de fonctionnement des installations et les charges de financement de l'emprunt,
- vu l'exposé des motifs comprenant le descriptif des travaux et leur coût présenté par le service technique communal,

./.





législature 2015-2020
délibération n°263
séance du 12 novembre 2019

- vu le préavis favorable de la commission des finances émis lors de la séance du 29 octobre 2019,
- vu le préavis favorable de la commission des travaux, bâtiments émis lors de la séance du 31 octobre 2019,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

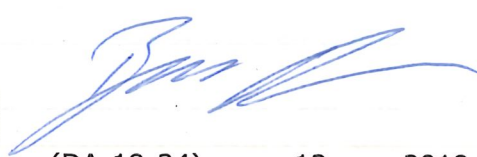
d é c i d e

par 25 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 2'950'000,- en vue de la rénovation et redistribution des WC, douches et vestiaires de l'école Adrien-Jeandin.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 2'950'000,- au moyen de 30 annuités sous la rubrique n°2170.330 qui figureront au budget de fonctionnement l'année de fin des travaux prévus pour la rentrée scolaire de 2022.

Thônex, le 13 novembre 2019- PHG/vp




(DA-19-24) – cm_12 nov. 2019



Thônex

législature 2015-2020
motion n°264
séance du 12 novembre 2019

m o t i o n

déposée par les groupes Démocrate-Chrétien (PDC) et Libéraux-Radicaux (PLR)
ayant comme intitulé :
« pour des espaces de liberté pour les chiens »

- vu la loi sur les chiens M 3 45 et son règlement d'application M 3 45 01,
- vu le manque d'espace de liberté pour chiens sur le territoire de la commune de Thônex,
- vu les besoins d'épanouissement des chiens,
- sur proposition des groupes PDC et PLR,

le conseil municipal,

i n v i t e

par 23 voix pour et 2 abstentions, soit à la majorité,

le conseil administratif

1. A étudier un emplacement pour un espace de liberté pour chien dans le futur quartier des Communaux d'Ambilly, à défaut au moins de manière provisoire avant que les chantiers des étapes 2 et 3 ne débutent.
2. A étudier un ou deux emplacements pour espace de liberté au centre et/ou au sud de la commune.
3. A présenter les emplacements retenus en commission des parcs et promenades.
4. À transmettre au Département les propositions retenues pour déclaration sur le site de l'Etat.



Thônex, le 13 novembre 2019- PHG/vp

(MM-19-08) cm_12 nov. 2019



Thônex

législature 2015-2020
motion n°265
séance du 12 novembre 2019

m o t i o n

déposée par le groupe Démocrate-Chrétien (PDC)

ayant comme intitulé :

« luttons contre les îlots de chaleur en milieu urbain »

Considérant que :

- le réchauffement climatique est devenu un phénomène avéré, aux conséquences significatives en termes de conditions de vie et de santé publique en particulier
- l'augmentation des températures enregistrées depuis plusieurs années génèrent des épisodes caniculaires difficiles à supporter pour la population
- la végétalisation des espaces à forte densité d'habitation et/ou d'activités a démontré ses bienfaits dans la lutte contre les îlots de chaleur et les micropolluants, tout en améliorant le cadre et les conditions de vie des populations demeurant à proximité de sites arborisés
- le patrimoine arborisé représente une richesse destinée à contribuer au bien-être de la population, dans les trois dimensions admises du développement durable (environnement, social, économie)

Pour ces motifs, le conseil municipal de Thônex

i n v i t e

par 23 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité,

Le conseil administratif à :

1. Dresser un inventaire du patrimoine arborisé des parcelles communales (domaine public, patrimoine financier et administratif)
2. Réclamer le maintien des arbres existants sur les parcelles faisant l'objet d'une demande d'autorisation de construire ou, à défaut, émettre un préavis négatif, voir s'opposer, aux dérogations, notamment l'art 59. al 4 ICI (densité 40% en zone 5) dont les projets ne prévoient pas de compensation complète in situ.



./.



législature 2015-2020
délibération n°265
séance du 12 novembre 2019

3. Mandater une nouvelle étude spécifique aux ilots de chaleurs pour adapter le plan directeur communal (PDCom), en cours de validation finale, afin de définir les objectifs d'augmentation du nombre d'arbres et de la végétation en général
4. Prévoir lors de chaque projet de construction mené par la commune de Thônex et par la Fondation de la commune de Thônex pour le logement que les arbres devant être abattus soient systématiquement compensés par la plantation d'au moins le double d'arbres
5. Prévoir un plan quinquennal de plantation d'arbres et de haies ainsi qu'un plan de remplacement de petites surfaces minérales par des surfaces végétales sur les parcelles et domaines publics, propriété de la commune de Thônex
6. Prévoir dans les plans d'investissements communaux les ressources nécessaires pour assurer la plantation volontaire des végétaux visés sous les points 3 à 5, ainsi que leur entretien
7. Encourager les démarches de plantation chez les particuliers et institutions publiques comme dans le cadre de projets et concours d'aménagement que la Commune pourrait être amenée à lancer.
8. Etudier, en partenariat avec les propriétaires privés, l'arborisation sur les parcelles privées le long des rues et routes de la commune, lorsque l'espace public n'est pas suffisamment large pour y permettre des plantations et étudier son co-financement public
9. Lancer une action du type « adopte un arbre », pour associer la population à la démarche de végétalisation de ses sites les plus peuplés.

Thônex, le 13 novembre 2019- PHG/vp



(MM-19-09) cm_12 nov. 2019